



Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (WGPR)

Plan de travail pour la période entre les réunions de décembre 2021 à janvier 2022

1. Faisant référence à la résolution WHA74.7 (2021), par laquelle l'Assemblée de la Santé demande au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (le « Groupe de travail »), entre autres :

a) d'examiner les conclusions et les recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité d'examen du RSI et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, compte tenu des activités pertinentes de l'OMS, y compris celles découlant de la résolution WHA73.1 (2020) et de la décision EB148(12) (2020), et des travaux d'autres organismes, organisations et acteurs non étatiques concernés, ainsi que d'autres informations pertinentes ; et

b) de présenter un rapport assorti de mesures envisagées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, et de le soumettre à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session.

2. **Le Bureau propose la voie à suivre suivante :**

a) **Établissement du rapport à la cent cinquantième session du Conseil exécutif.** Le Bureau élaborera un avant-projet de rapport d'étape du Groupe de travail et le soumettra à l'examen du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session (EB150). Le rapport sera communiqué à tous les États Membres au plus tard le **17 décembre 2021, à 23 h 59 HEC**. Les États Membres ou les groupes d'États Membres peuvent soumettre à l'examen du Bureau des observations écrites sur l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif, au plus tard le **4 janvier 2022, à 23 h 59 HEC**. Au moment d'établir l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif, le Bureau s'efforcera de présenter un bilan succinct des travaux du Groupe de travail, en s'appuyant sur les discussions de ses cinq premières réunions et sur les examens approfondis. Le Bureau a l'intention d'axer l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif sur des éléments factuels afin de réduire au minimum la nécessité d'une négociation ligne par ligne pour le finaliser.

b) **Sixième réunion du Groupe de travail.** Le Groupe de travail se réunira à nouveau du **10 au 12 janvier 2022** pour finaliser l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif et discuter de son plan de travail pour la période allant de janvier à mai 2022.

c) **Enquête sur les recommandations.** Le Bureau mènera une enquête en **décembre 2021** afin de recueillir les avis des États Membres et des autres membres du Groupe de travail sur les 131 recommandations des groupes/comités d'examen indépendants.¹ Le Bureau élaborera le contenu de l'enquête dans le but principal d'obtenir des États Membres qu'ils donnent leur avis sur la mise en œuvre de chacune des 131 recommandations, qu'ils définissent dans les grandes lignes un ordre de priorité pour ces recommandations et qu'ils donnent un premier avis sur la faisabilité et les méthodes de mise en œuvre possibles à l'aide des outils disponibles. Cette enquête contribuera à définir la teneur des discussions et l'orientation des travaux du Groupe de travail pour la période allant de janvier à mai 2022. Les résultats de l'enquête seront communiqués en toute transparence aux membres du Groupe de travail.

3. Le Bureau s'attèle à respecter le calendrier ci-après :

a) *Semaines des 15 et 22 novembre.* Mise au point par le Bureau du mécanisme de l'enquête.

b) *Semaine du 29 novembre.* Publication de l'enquête à remplir par les États Membres.

c) *Semaine du 13 décembre.* Communication aux États Membres de l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif.

d) *Semaine du 3 janvier.* Date limite de soumission par les États Membres des réponses à l'enquête et des contributions à l'avant-projet de rapport d'étape au Conseil exécutif.

e) *10-12 janvier.* Sixième réunion du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires : discussion et adoption de l'avant-projet de rapport d'étape à la cent cinquantième session du Conseil exécutif et discussion du plan de travail du Groupe de travail pour la période allant de janvier à mai 2022.

= = =

¹ Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 et Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Il sera également tenu compte des travaux d'autres organes compétents, comme le Conseil mondial de suivi de la préparation.